



disproportion de caution

Par **Aurore5612**, le **09/06/2021** à **07:29**

Bonjour,

L'entreprise a été placée en liquidation judiciaire. Nous sommes, mon mari et moi, cautionnaires du prêt bancaire. Nous souhaitons contester la caution. Vaut-il mieux assigner la banque ou attendre qu'elle nous assigne ? Quels sont les risques ?

Merci.

Par **youris**, le **09/06/2021** à **09:14**

bonjour,

pour connaître le montant dû, vous devez attendre que l'organisme de crédit se manifeste.

voir ce lien sur ce sujet:

[disproportion de manifeste de l'engagement de la caution](#)

salutations